



REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

Honneur - Fraternité - Justice

MINISTERE DES PECHEES ET DE L'ECONOMIE MARITIME

SOCIETE NATIONALE DE DISTRIBUTION DE POISSON



RAPPORT DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

Au titre de l'exercice 2019

Mai 2020

Elaboré par les commissaires aux comptes

MOUHAMEDOU TIJANI
Expert-Comptable

OUMOUL KHAYRI BA TALL
Expert-Comptable

SOMMAIRE

- I. Rapport général des Commissaires aux Comptes
- II. Rapport spécial des commissaires aux comptes
- III. Etats financiers
 - Actif
 - Passif
 - Charges
 - Produits
- IV. Notes aux Etats Financiers
 - Note sur l'Activité
 - Note sur les Principes et méthodes comptables
 - Notes complémentaires sur les postes et rubriques des états financiers

I- RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Aux membres du Conseil d'administration,

1. En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par l'arrêté n°744 du 21/12/2017 du Ministère de l'Economie et des Finances, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur les comptes de la Société Mauritanienne de Distribution de Poissons (SNDP) au titre de l'exercice 2019. Ces états financiers comprennent le bilan, le compte de résultat, le tableau de financement et des annexes.
2. Nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport qui porte sur le contrôle des états financiers de synthèse, ainsi que sur les vérifications légales et réglementaires requises, en vertu des dispositions de l'article 475 de la loi 2000-05 portant code de commerce, modifiée et complétée par la loi 2015-032.
3. L'arrêté des états financiers relève de la responsabilité immédiate de la direction générale de la SNDP qui assure la gestion de la société sous la responsabilité du conseil d'administration. Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation sincère des états financiers annuels conformément aux règles et méthodes comptables édictées par le plan comptable mauritanien, et reconnues sur le plan international. Il nous appartient, sur la base de nos travaux, d'exprimer une opinion sur ces états financiers.
4. Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la profession. Notre examen a été effectué en conformité aux normes internationales d'audit (ISA) et aux diligences du commissariat aux comptes en Mauritanie, notamment les dispositions de l'Arrêté R N°819/MF/DTEP du 06/11/2000, portant organisation du travail, étendue de la mission, responsabilité et définition des normes de travail des Commissaires aux Comptes et les Normes mauritaniennes (MSA). Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalie significative.
5. Nos travaux consistent à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans les comptes. Ils consistent également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues par la direction générale pour l'arrêté des comptes, ainsi que pour la présentation des états financiers pris dans leur ensemble.
6. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Observations sur la revue des comptes annuels :

7. Le compte Régie d'Avances Accréditif présente un solde de 1 403 769,81 MRU au 31/12/2019, composé des avances sur les dépenses des centres de distribution non justifiées depuis quelques exercices. Les montants non encore justifiés doivent être validés auprès des débiteurs identifiés et être régularisés, ou à défaut apurés.
8. Les comptes clients comprennent un montant de 1 263 878,3 MRU d'arriérés sur les points de distribution, qui remontent aux années antérieures. Une provision correspondante devrait être constituée pour constater le risque de non recouvrement que nous estimons élevé.
9. Le suivi et la comptabilisation des redevances perçues sur les senneurs ne permettent pas de s'assurer de l'exhaustivité des produits et du respect de la règle de séparation des exercices. Les deux points suivants illustrent ces risques :
 - 9.1. Les produits de 2018 reçus en 2019 s'élèvent à 14 640 930 MRU et constituent 28% des redevances totales de 2019 qui sont de 51 798 847 MRU.
 - 9.2. Des versements de 1 500 578 MRU et 1 730 885 MRU effectués courant 2019 (en juillet et septembre respectivement) dans le compte bancaire de la BMI n'ont pas encore été comptabilisés à ce jour, pour défaut d'identification de la provenance des fonds. Ces sommes qui pourraient provenir des senneurs, figurent en suspens dans les états de rapprochements bancaires depuis ces dates, et constituent vraisemblablement des produits de l'exercice 2019.
10. Les immobilisations corporelles, qui figurent dans les comptes pour une valeur nette de 96 614 845 MRU en 2019 (contre 97 443 883 MRU en 2018) n'ont pas fait l'objet d'un inventaire physique en bonne et due forme à la clôture de l'exercice.

Opinion sur les comptes annuels :

A notre avis, sous réserve de l'incidence éventuelle des points soulevés aux paragraphes 6 à 9 précédents,

11. Les états financiers, ci-joints, ont été établis et présentés conformément aux normes comptables généralement admises, notamment, le plan comptable mauritanien.
12. Nous estimons que ces états financiers qui se caractérisent par un total de bilan de **264 958 959 MRU**, un résultat bénéficiaire net de **38 099 711,39 MRU**, et tels que présentés aux pages 8 à 14 du présent rapport, sont réguliers et donnent une image fidèle de la situation financière de la SNDP au 31 décembre 2019 et du résultat de ses opérations pour la période qui a pris fin à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis.

Vérification des obligations légales et réglementaires :

13. Nous avons également vérifié, en vertu des dispositions de l'article 475 du code de commerce, la sincérité et la concordance avec les états de synthèse, des informations données dans le rapport de gestion de l'exercice et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière de la société, ainsi que sur son patrimoine et ses résultats.

14. La SNDP n'a pas préparé un rapport de gestion de l'exercice conformément à la réglementation, aussi nous n'avons pas d'observation à signaler sur la conformité des documents adressés aux actionnaires sur la situation financière de la société.

L'article 210 (nouveau) du CGI dispose : « A la clôture de chaque exercice, le conseil d'administration ou les gérants dressent des états de synthèse et établissent un rapport de gestion écrit... Le rapport de gestion expose la situation de la société durant l'exercice écoulé, son évolution prévisible, les événements importants survenus entre la date de la clôture de l'exercice et la date à laquelle il est établi... »

15. La liasse fiscale établie n'est pas conforme au modèle prévu par la législation fiscale Mauritanienne. Par ailleurs, elle n'a pas été certifiée par un expert-comptable ni transmise à la Direction Générale des Impôts dans les conditions réglementaires.

Remarques spécifiques et faits marquants de la période :

16. Les stocks de la société sont valorisés à leur prix de vente homologué, qui est de 5 MRU par kg. Cette pratique, qui déroge des principes comptables de valorisation du stock acquis pour la revente en l'état à son prix de revient, s'explique par le fait qu'il a été reçu à titre gracieux. Toutefois, les redevances perçues auprès des senneurs subissent un traitement comptable différent du seul fait que le mode de paiement est en espèces et non en nature, ce qui pose un problème de cohérence.

17. Par ailleurs, la partie des produits de la société en provenance des senneurs est enregistrée comme redevances (compte 74) et non comme ventes (compte 70). La seule différence est que les senneurs paient en espèces et non en nature comme les autres bateaux, n'ayant pas les moyens de congélation en mer. Cette pratique fausse l'appréciation de l'activité de la société, et surtout la comparaison des approvisionnements et des ventes d'une période à une autre ; à notre avis, toute analyse devrait être faite surtout la base du volume et par catégorie de « Produit », au lieu du chiffre d'affaires seulement, pour être pertinente.

18. En lien avec le point précédent, les redevances, qui s'élèvent à 51 798 847 MRU en 2019, soit 29,35% des revenus, ne sont pas comprises à tort dans le chiffre d'affaires imposable à l'IMF, ce qui induit un risque fiscal pour l'entreprise.

19. Une partie du stock est vendue au prix de marché sur la base d'un appel public à la concurrence dument réglementé. La vente soumise à des conditions et plafonnée selon les dispositions de l'article 18 du décret 2013-181/PM portant création de la SNDP, porte sur 1 700 tonnes de produits en 2019, pour une valeur de 79 020 000 MRU (contre 42 927 475 MRU en 2018 qui comprenait aussi les ventes réalisées sur les saisies).

La situation du stock au moment de la vente n'est pas documentée pour permettre une vérification des conditions réglementaires préalables. La situation de stock dument signée justifiant la contrainte réglementaire de 15% devrait être annexée au Dossier d'Appel d'Offres (DAO).

20. Le procès verbal (PV) de distribution de bénéfice ne prévoit aucune réserve, une pratique qui n'est pas conforme aux dispositions du code de commerce qui stipule en son article 212 « A peine de nullité de toute délibération contraire, il est fait sur le bénéfice net de l'exercice, diminué le cas échéant, des pertes antérieures un prélèvement de 5% affecté à la formation d'un fonds de réserve appelé réserve légale.

Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le montant de la réserve légale excède le dixième du capital social. »

21. La SNDP fait face à un risque pour non respect de la réglementation fiscale, pour les opérations suivantes :

21.1 L'IMF précompté sur les fournisseurs s'élève à 962 797 MRU au 31/12/2019, montant retenu sur les factures fournisseurs et non intégralement versé au trésor public.

21.2. L'impôt sur le bénéfice s'élève à 23 109 279,70 MRU dans le bilan au 31/12/2019, dont 10 371 189 MRU remontent aux exercices antérieurs. Si le 1^{er} acompte de l'IMF sur le chiffre d'affaires (CA) de l'exercice a été réglé à bonne date, aucun paiement n'a été réalisé sur le report de l'impôt dû sur les résultats des années précédentes (impôt BIC).

L'article 14 (nouveau) du code général des impôts (édition 2016) dispose que Les contribuables sont tenus de déclarer le montant de leur bénéfice ou déficit à l'Inspection des impôts du lieu de leur principal établissement dans les trois (3) mois suivant la date de clôture de chaque exercice. Par ailleurs, l'article 23 précise « Les contribuables sont tenus de déterminer et d'acquitter spontanément, au plus tard dans les 30 jours suivant la date d'expiration du dépôt de la déclaration de leurs résultats prévue à l'article 14, le montant de l'impôt dû sur la base de leur déclaration ».

21.3. L'impôt sur les traitements et salaire (ITS) s'élève au 31/12/2019 à 1 679 682,90 MRU comprenant les retenues du quatrième trimestre 2019, et des arriérés. Les sommes retenues et dues n'ont pas été intégralement versées au Trésor public à la date de nos travaux.

21.4 La retenue à la source n'est pas effectuée sur les loyers payés aux tiers pour les boutiques, en violation des dispositions du code général des impôts aux articles 131 à 137.

22. L'article 18 du décret portant création de la SNDP prévoit la conclusion d'un contrat programme avec l'Etat pour définir les objectifs ainsi que les engagements réciproques entre la SNDP et l'Etat. Toutefois ce contrat programme n'a pas été élaboré à notre connaissance.

Fait à Nouakchott, le 31/05/2020
Les commissaires aux comptes

Oumoul Khayri Ba Tall
Expert-Comptable



Oumoul Khayri Ba Tall
Expert Comptable
Commissaire aux Comptes

Mouhamedou Tijani
Expert-Comptable



II- RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Aux membres du Conseil d'administration,

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par par l'arrêté n°744 du 21/12/2017 du Ministère de l'Economie et des Finances, et en respect des dispositions prévues par l'article 441 du code de commerce (CC), nous vous présentons notre rapport spécial, au titre de l'exercice 2019, sur les conventions réglementées prévues aux articles 439 et suivants du code de commerce.

L'article 439 du CC prévoit que « toute convention intervenant entre une société anonyme et l'un de ses administrateurs ou directeurs généraux, doit être soumise à l'autorisation préalable du conseil d'administration. Il en est de même des conventions auxquelles un administrateur ou directeur général est indirectement intéressé ou dans lesquelles il traite avec la société par personne interposée.

Sont également soumises à autorisation préalable du conseil d'administration, les conventions intervenant entre une société anonyme et une entreprise, si l'un des administrateurs ou directeurs généraux de la société est propriétaire, associé indéfiniment responsable, gérant, administrateur ou directeur général de l'entreprise. ».

Par ailleurs, l'article 441 du CC stipule que « le président du conseil d'administration avise le ou les commissaires aux comptes de toutes les conventions autorisées en vertu de l'article 439 dans un délai de 30 jours à compter de la date de conclusion et soumet celle-ci à l'approbation de la prochaine assemblée générale ordinaire ».

Notre responsabilité ne requiert pas la mise en œuvre de procédures d'audit spécifiques dans le but de découvrir l'existence de telles conventions. Toutefois, nous avons intégré la disposition dans la lettre d'affirmation obtenue de la société à la fin de nos travaux de révision des comptes.

En application de l'article 441 sus visé, nous vous informons que nous n'avons pas eu connaissance de conventions ciblées à l'article 439 de cette loi.

Fait à Nouakchott, le 31/05/2020
Les commissaires aux comptes

Oumoul Khayri Ba Tall
Expert Comptable



Oumoul Khayri Ba Tall
Expert Comptable
Commissaire aux Comptes

Mouhamedou Tijani
Expert Comptable



III- ETATS FINANCIERS

III.1) Bilan au 31 Décembre 2019

SNDP

ETATS FINANCIERS AU 31/12/2019

ACTIF	BRUT	Amort. et Provision	NET AU 31/12/2019	NET AU 31/12/2018
FRAIS ET VALEURS INCORPORELLES IMMOBILISES				
° Frais immobilisés	411 994,00	411 994,10	-0,10	776,90
° Valeurs incorporelles immobilisées			-	-
IMMOBILISATION CORPORELLES				
° Terrains				47 200 344,00
° Constructions	55 319 676,00	10 332 119,00	44 987 557,00	4 750 709,40
° Amenagements, Inst.	6 617 298,00	2 517 754,60	4 099 543,40	40 414 621,10
° Matériel d'exploitation	85 910 602,90	43 544 816,80	42 365 786,10	2 359 589,30
° Matériel de transport	10 301 588,00	7 527 754,70	2 773 833,30	1 981 543,30
° Matériel de bureau et informatique	3 703 850,00	1 975 495,70	1 728 354,30	737 075,90
° Autres immobilisations corporelles	1 142 520,00	482 749,10	659 770,90	207 800,00
	8 822 414,20		8 822 414,20	
IMMOBILISATIONS EN COURS				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
° Dépôts & Cautionnements				
° Participations et titres immobilisés				
TOTAL	172 229 943,10	66 792 684,00	105 437 259,10	97 652 459,90
VALEURS D'EXPLOITATION				
° Matières et autres approvisionnements	12 983 655,00	152 750,00	12 830 905,00	18 093 445,00
Stocks en cours				
TOTAL	12 983 655,00	152 750,00	12 830 905,00	18 093 445,00
VALEURS REALISABLES A COURT TERME ET DISPONIBLES				
° Fournisseurs débiteurs	10 520,00		10 520,00	42 189,60
° Clients et comptes rattachés	13 471 589,50		13 471 589,50	4 143 702,00
° Personnel	1 541 251,70		1 541 251,70	1 388 079,70
° Etat & Autres collectivités publiques	1 344 853,30		1 344 853,30	1 163 274,30
° Débiteurs divers	461 277,42		461 277,42	461 277,42
° Disponibilités et dépôts	150 167 910,98	22 946 973,00	127 220 937,98	96 275 869,80
TOTAL	166 997 402,90	22 946 973,00	144 050 429,90	103 474 392,82
COMPTES DE REGULARISATION ET D'ATTENTE				
° Charges constatées d'avance	803 360,00		803 360,00	541 275,00
° Ecart de conversion				-
° Comptes d'attente et à régulariser	1 837 005,00		1 837 005,00	1 977 005,00
TOTAL	2 640 365,00		2 640 365,00	2 518 280,00
TOTAL GENERAL			264 958 959,00	221 738 577,72

Oumoul Khayri Ba Tall
Expert Comptable
Commissaire aux Comptes

SNDP

ETATS FINANCIERS AU 31/12/2019

PASSIF	NET AU 31/12/2019	NET AU 31/12/2018
FOND DE DOTATION		
° Capital individuel ou (dont versé)	170 114 268,52	170 114 268,53
RESERVES		
° Réserves légales		
° Réserves statutaires contractuelles		
° Réserves réglementées		
° Autres réserves		
REPORT A NOUVAU (solde débiteur ou solde créditeur)		
RESULTATS NET EN ATTENTE D'AFFECTATION		
° Résultats nets de l'exercice (bénéfice ou perte)	38 099 711,39	13 835 363,07
° Résultats nets de l'exercice antérieurs (bénéfice ou perte)	9 111 034,68	9 111 034,68
TOTAL SITUATION NETTE	217 325 014,59	193 060 666,28
(avant ou répartition du résultat)		
SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT		
DETTE A LONG ET MOYEN TERME		
° Emprunts et dettes assimilées		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
TOTAL	-	-
DETTE A COURT TERME		
° Clients créditeurs	307 453,00	327 731,50
° Fournisseurs et comptes rattachés	3 852 209,70	2 254 676,30
° Personnel et comptes rattachés		
° Etat et autres collectivités publiques	26 107 572,60	14 552 918,60
° Sécurité sociale et autres organismes sociaux	6 220 038,14	10 445 964,14
° Associés-comptes courant-groupe	10 442 375,07	37 500,00
° Crédoeurs divers	704 295,90	1 059 120,90
° Emprunt à court terme		
° Concours bancaires courants		
TOTAL	47 633 944,41	28 677 911,44
COMPTES DE REGULARISATION ET D'ATTENTE		
° Produits constatées d'avance		
° Comptes d'attente et à régulariser		
* Ecart de conversion passif		
TOTAL	-	-
TOTAL GENERAL	264 958 959,00	221 738 577,72

Oumoul Khayri Ba Tall
Expert Comptable
Commissaire aux Comptes

III-2) Compte de Résultat au 31-Décembre-2019

SNDP

COMPTE DE RESULTATS (PRODUITS) au 31/12/2019

N° Cpte		CREDIT		Totaux au 31/12/2019	Totaux au 31/12/2018
		Exploitat°	H.exploitat°		
	DETERMINATION DES RESULTATS D'EXPLOITATION ET HORS EXPLOITATION				
70	° Ventes prestations et production vendue			41 681 352,00	42 482 623,00
	° Ventes de poissons Subventionnées	41 681 352,00		82 935 750,00	42 927 775,00
	° Ventes de Poissons au Prix du marché	82 935 750,00		-	-
	° Produits des activités annexes	27 600,00		27 600,00	-
71	° Production stockée (ou destockage)			-	-
72	° Production de l'entreprise pour elle-même			-	-
	Sous-total : productions	124 644 702,00	-	124 644 702,00	85 410 398,00
74	° Produits et profits divers	37 157 917,00	14 640 930,00	51 798 847,00	30 421 612,10
76	° Subventions d'exploitation (et d'équilibre)			-	2 735 905,00
77	° Produits financiers			-	-
78	° Reprises sur amortissements et provisions			-	-
	Solde débiteur : Perte			-	9 546 583,69
	TOTAUX	161 802 619,00	14 640 930,00	176 443 549,00	128 114 498,79
	DETERMINATION DES RESULTATS SUR CESSION D'ELEMENTS DE L'ACTIF (84)				
84	° Produits de cession d'éléments d'actif (84)				
	° Amortissements correspondants aux éléments cédés				
	Solde débiteur: Moins value de cession				
	TOTAL			-	-
	DETEMINATION DU RESULTAT NET AVANT IMPOT(85)				
82	° Résultat d'exploitation (solde créditeur)			36 471 588,99	19 672 331,97
82	° Résultat hors exploitation (solde créditeur)			14 328 026,40	
840	° Plus values de cession				
855	° Réintégration des plus values à réinvestir				
	Solde débiteur : Perte avant impôt				
	TOTAL			50 799 615,39	19 672 331,97
	DETERMINATION DU RESULTAT NET DE LA PERIODE (87)				
	° Bénéfice avant impôt			50 799 615,39	18 447 150,07
	Solde débiteur : Résultat net de la période (Perte)				
	TOTAL			50 799 615,39	18 447 150,07

Oumoul Khayri Ba Tall
Expert Comptable
Commissaire aux Comptes

SNDP

COMPTE DE RESULTAT (CHARGES) au 31/12/2019

N°	CPTES	DEBIT			
		Exploitation	Hors exploitation	Totaux au 31/12/2019	Totaux au 31/12/2018
	DETERMINATION DES RESULTATS D'EXPLOITATION ET HORS EXPLOITATION (82 et 082)				
60	Coût d'achat des marchandises vendues				
	° Achats Matière	16 198 847,30		16 198 847,30	13 713 089,90
	° Variation des stocks de marchandises (+ ou -)	-1 974 860,00		-1 974 860,00	-14 371 920,00
60	Consommations en provenance de tiers				
à	° Achats de matières premières et autres approvisionnements (éventuellement emballages)				
	° Achats d'approvisionnements non stockés	19 825 842,60		19 825 842,60	16 098 109,20
61	° Achats de sous-traitance		-12 000,00	9 229 325,00	7 116 767,10
62	° Charges externes liées à l'investissement	9 241 325,00		33 075 914,71	27 969 384,83
		32 751 011,11	324 903,60		
63	° Charges externes liées à l'activité				
	Sous-total : consommations intermédiaires	76 042 166,01	312 903,60	76 355 069,61	50 525 431,03
		1 654 900,00		1 654 900,00	1 495 385,00
64	° Charges et pertes diverses			34 770 749,00	32 996 855,00
65	° Frais de personnel	34 770 749,00		541 450,00	1 995 304,00
66	° Impôts et taxes	541 450,00			
67	° Charges financières			12 321 765,00	13 107 790,00
68	° Dotations aux amortissements et provisions	12 321 765,00			
	Solde créditeur : Bénéfice	36 471 588,99	14 328 026,40	50 799 615,39	19 672 331,97
	TOTAL	161 802 619,00	14 640 930,00	176 443 549,00	119 793 097,00
	DETERMINATION DES RESULTATS SUR CESSION D'ELEMENTS DE L'ACTIF (84)				
84	° Valeur des éléments cédés				
	° Frais annexes de cession transférés				
	Solde créditeur: Plus value de cession				
	TOTAL				
	DETERMINATION DU RESULTAT NET AVANT IMPOT (85)				
82	° Résultat d'exploitation (solde débiteur)				1 225 181,90
849	° Résultat hors exploitation (solde débiteur)				
859	° Moins-values de cession				
	° Engagement à réinvestir			50 799 615,39	18 447 150,07
	Solde créditeur: Bénéfice avant impôt			50 799 615,39	19 672 331,97
	TOTAL				
	DETERMINATION DU RESULTAT NET DE LA PERIODE (87)				
86	IMF/CA			3 116 677,00	2 135 260,00
86	° Impôt sur le résultat BIC			9 583 227,00	2 476 527,00
	Solde créditeur : Résultat net de la période (bénéfice)			38 099 711,39	13 835 363,07
	TOTAL			50 799 615,39	18 447 150,07

SNDP

Oumoul Khayri Ba Tall
Expert Comptable
Commissaire aux Comptes

CALCUL DE LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT au 31/12/2019

COMPTE	ELEMENTS	TOTAUX
87	Resultat comptable net	38 099 711,39
	A réintégrer	
68	Dotation aux Amortissements & aux provisions	12 321 765,00
84	Moins Value sur cession d'éléments d'actif immobilisé	-
	Sous - total I	50 421 476,39
	A déduire	
74	Quote part des subventions d'équipement virée au compte de résultat	-
78	Reprise sur Amortissements & Provisions	-
84	Plus -Value sur cession d'éléments d'actif immobilisé	-
	Sous - total II	-
	CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (I-II)	50 421 476,39

Oumoul Khayri Ba Tall
Expert Comptable
Commissaire aux Comptes

TABLEAU DE FINANCEMENT DE L'EXERCICE (I)

EMPLOIS FIXES	MONTANT	RESSOURCES DE FINANCEMENT	MONTANT
1. Dividendes et tantièmes versés en cours d'exercice		1. Capacité d'autofinancement	50 421 476,39
2. Acquisitions d'éléments de l'actif immobilisé		2. Cessions ou réductions de l'actif immobilisé	
- Frais et valeurs incorp. immob.		- Cessions d'immobilisation	
- Immobilisations corporelles	11 339 200,00	- Encaissements sur prêts et dépôts	
- Immobilisations en cours	8 614 614,20	à long et moyen terme	
3. Réductions des capitaux propres (prélèvements opérés sur le capital, réductions, retraits...)	13 835 363,08	3. Augmentation des capitaux propres	
		- Apports en espèces ou en nature	
		- Subventions d'équipement	
		- Conversions d'obligations et compensations de créances	
4. Remboursement des dettes à long et moyen terme		4. Augmentation des dettes à long et moyen terme	
TOTAL DES EMPLOIS	33 789 177,28	TOTAL DES RESSOURCES	50 421 476,39
Solde créditeur : ACCROISSEMENT du FONDS DE ROULEMENT	16 632 299,11	Solde débiteur : PRELEVEMENT DU FONDS DE ROULEMENT	

Oumoul Khayri Ba Tall
Expert Comptable
Commissaire aux Comptes

SNDP

TABLEAU DE FINANCEMENT (II)

EVOLUTION DU FONDS DE ROULEMENT	Début de l'exercice -1	Fin de l'exercice -2	Variations en (+) ou en (-) (3) = (2) - (1)
Actif circulant			
- Actif d'exploitation et réalisables			
* Stocks et « en-cours »	18 093 445,00	12 983 655,00	-5 109 790,00
* Fournisseurs débiteurs	42 189,60	10 520,00	-31 669,60
* Clients et comptes rattachés	4 143 702,00	13 471 589,50	9 327 887,50
* Autres débiteurs (42, 43, 44, 45 et 46)	3 012 631,42	3 347 382,42	334 751,00
* Prêts à court terme	-	-	-
* Valeurs mobilières de placement	-	-	-
- Disponibles	-	-	-
* Chèques, effets et coupons à l'encais.	119 222 842,80	150 167 910,98	30 945 068,18
* Banques, chèques postaux, caisse	-	-	-
* Comptes de régies d'avances et d'accréditifs	-	-	-
- Comptes de régularisation et d'attente	2 518 280,00	2 640 365,00	122 085,00
TOTAL = FRB (I) ou AC	147 033 090,82	182 621 422,90	35 588 332,08
Dettes à court terme			
- Dettes d'exploitation et hors exploitation			
* Clients créditeurs	327 731,50	307 453,00	-20 278,50
* Fournisseurs et comptes rattachés	2 254 676,30	3 852 209,70	1 597 533,40
* Autres créanciers (42, 43, 44, 45 et 46)	26 095 503,64	43 474 281,71	17 378 778,07
* Emprunts à court terme	-	-	-
* Concours bancaires courants	-	-	-
- Comptes de régularisation et d'attente	-	-	-
TOTAL DCT (II)	28 677 911,44	47 633 944,41	18 956 032,97
Fonds de roulement = FRN = (I - II)			16 632 299,11

Oumoul Khayr Ba Tall
Expert Comptable
Commissaire aux Comptes

Notes complémentaires aux états financiers

IV- Notes aux Etats Financiers

Note 1. Présentation de la Société Nationale de Distribution de Poissons

1.1. Objectifs et Opérations

Créée par décret n°2013-181 du 13/11/2013, la Société Nationale de Distribution de Poissons, dénommée SNDP, est un établissement public à caractère commercial et industriel placé sous la tutelle du Ministère des Pêches et de l'Économie Maritime.

La société a pour objet :

- d'approvisionner les populations en poisson et de contribuer à la réalisation des objectifs de la politique de promotion de la consommation de poisson et de sécurité alimentaire en Mauritanie dans les conditions optimales de prix, de qualité et de salubrité ;
- de gérer, d'entretenir et d'exploiter les infrastructures, les matériels et équipements mis à sa disposition par l'Etat, dans le cadre de projets de coopération ou par les collectivités locales ;
- de commercialiser ou distribuer le poisson aux populations à des prix symboliques ;
- de rechercher les moyens nécessaires pour satisfaire la demande du marché intérieur.

Le siège social de la société est fixé à Nouakchott. Le capital social s'élève à **170 114 269 MRU** au 31/12/2019 qui appartient en totalité à l'Etat Mauritanien.

Sur le plan opérationnel, la société est approvisionnée à partir des captures de manière gracieuse.

Sur le plan fiscal, la société est soumise aux règles de droit commun.

La SNDP est actuellement présente dans les 13 régions du pays par l'implantation de plateformes ou centres logistiques de congélation et de stockage pour la distribution de poisson.

1.2. Partenariat Espagnole

Dans le cadre d'un protocole administratif entre le Ministère des Pêches et de l'Economie Maritime (MPEM) et l'Agence Espagnole de Coopération Internationale pour le développement (AECID), un financement d'un projet dénommé **Projet d'Amélioration de l'Accès de la Population Mauritanienne à la Consommation du Poisson comme Renforcement de la Sécurité Alimentaire (PAAPMCPRSA)**, a été mis en place. Le projet démarré en 2012 a été clôturé au cours de l'exercice 2018, et un inventaire des biens et investissements réalisés vient d'être effectué. La maîtrise d'œuvre du projet est assurée par la Société Nationale de Distribution de Poisson (SNDP).

Les principales composantes du PAAPMCPRSA sont :

- Construction des installations de stockage, de distribution et de vente de poisson

- Fournitures d'unités de transport, d'équipements pour des plateformes/centres logistiques, poissonneries et points de vente.
- Fourniture de mobilier et matériel de bureau
- Les réalisations du Projet au profit de la SNDP sont les suivantes :
- Construction de trois plateformes logistiques de congélation et de stockage de Poisson à Nouakchott, Nouadhibou et Kiffa ;
- Construction de trois centres logistiques de congélation et de stockage de Poisson à Néma et Tidjikdja ;
- Construction de trois centres à Sélibabi, Aioun et Kaédi ;
- Acquisition d'un parc automobile de 04 camions de 40 tonnes, de 03 camions de 10 tonnes et 03 véhicules de service ;
- Mise en place d'un logiciel de gestion financière, de stock et des approvisionnements ;
- Réalisation de trois plans stratégiques : plan d'hygiène, plan de communication, plan de formation et de gestion des ressources humaines ainsi qu'une étude pour le ciblage des bénéficiaires de distribution de poisson ;
- Réhabilitation de 09 poissonneries modernes à Nouakchott.

A la suite de la clôture du projet les biens acquis ont été transférés à la SNDP sur la base du rapport d'inventaire transmis le 16/02/2018 avec une liste de l'ensemble des investissements réalisés. Ces immobilisations constituent la quasi-totalité des acquisitions de l'exercice 2018 évaluées à 102 297 804 MRU. Toutefois la valeur précise des éléments transférés ne figure dans aucun document officiel dument validé par les trois parties (Etat, Projet, SNDP) pour fixer les montants (valeur brute et amortissements antérieurs) sans équivoque.

1.3. Activités

La SNDP distribue en moyenne 30 tonnes de poisson par jour (un volume de 8 000 à 10 000 tonnes par an), à travers 120 points de vente établis sur le territoire national dans les 13 wilayas de la Mauritanie. Le prix unitaire est fixé à 5 MRU le kg pour les distributions à caractère social, qui constituent l'activité principale de la société, mais elle est autorisée à vendre une partie du stock de produits à un prix de marché, ne pouvant pas dépasser 15% du stock de sécurité estimé à 2 000 tonnes.

Elle dispose de 63 employés et 320 prestataires de services, d'après les informations relatées dans le rapport d'inventaire des investissements du projet PAAPMCPRSA (chiffres de 2018).

Note 2. Principes et principales méthodes comptables

2.1. Référentiel comptable utilisé

Les états financiers annuels de la société sont préparés et présentés conformément aux dispositions du plan comptable mauritanien telles que définies par l'ordonnance 82 180 du 24 décembre 1982 et son décret d'application 83 025 du 17 janvier 1983.

Pour toute disposition non expressément traitée dans le cadre de ces référentiels, la société a recouru aux principes comptables généralement admis notamment le référentiel international de la comptabilité ISA/IFRS en choisissant ceux qui reflètent de la manière la plus fidèle et sincère possible la réalité des opérations de la société.

2.1. Unité monétaire

Les états financiers ont été établis en Ouguiyas nouveau (MRU), la monnaie en vigueur depuis l'introduction de l'Ouguiya rebasée désignée par MRU, effective le 1^{er} janvier 2018.

2.2. Immobilisations corporelles et amortissements

Les immobilisations corporelles exploitées par la société figurent aux actifs immobilisés pour leur coût d'acquisition.

Les immobilisations corporelles de la société sont amorties sur la durée de vie estimée par les services techniques ou selon l'usage, et selon le mode d'amortissement approprié qui reflète la meilleure estimation de la consommation des avantages économiques générés par l'actif en fonction de la nature de l'immobilisation.

Les durées pratiquées sont les suivantes :

- Constructions	20 ans
- Installations Techniques matériel et outillage	10 ans
- Véhicules	04 ans
- Agencements, aménagements et installation	10 ans

Les immobilisations exploitées par la société et acquises dans le cadre du Projet PAAPMCPRSA ne sont pas reflétées intégralement dans les états financiers, seule une liste initiale obtenue auprès de la coopération espagnole bailleur de fonds du projet a été intégrée, le complément le sera à la clôture dudit projet.

2.3. Valorisation des réceptions, du stock et du chiffre d'affaires (Vente de produits)

Les produits de la société proviennent de deux sources principales : (i) à partir des captures enregistrées à bord des navires de pêche par la garde côte à Nouadhibou à hauteur de 2% des prises déclarées, et (ii) les sommes perçues par les senneurs en contrepartie des produits de leur pêche qu'ils sont tenus de rétrocéder à la SNDP.

Le stock de poissons destiné à la vente est valorisé au prix homologué de 5 MRU le kg, prix auquel il sera également vendu.

Pour améliorer sa capacité financière, la société est autorisée à vendre une partie du stock qu'elle reçoit à un prix de marché, à hauteur de 15% maximum du stock de sécurité. Le stock de sécurité

est estimé à 2.000 tonnes pour l'exercice 2018 (l'information pour la période de référence de la présente revue ne nous a pas été communiquée).

Du fait de la situation décrite au paragraphe précédent, une partie des ventes est enregistrée au prix unitaire homologué de 5 MRU le kg, et une autre partie à un prix de marché, supérieur au prix homologué. Toute analyse des ventes devrait aussi porter sur les quantités, et les ventes par catégorie, pour être pertinente.

2.4. Politique de constatation des provisions pour créances douteuses

L'estimation de la provision pour dépréciation des clients est effectuée sur la base d'un état détaillé des créances non mouvementées adressé à la direction de la société. La direction donne un jugement motivé sur le sort de chaque créance et se prononce sur la nécessité de constituer ou non des provisions. En générale les créances des clients en compte non recouvrées pour une période dépassant 12 mois sont reclassées en créances douteuses et sont totalement provisionnées (pratique en vigueur en 2018, mise à jour non certaine).

2.5. Impôt sur BIC

La société est soumise à l'impôt sur les Bénéfices Industriels et Commerciaux (BIC) selon les règles du droit commun et au taux de 25% en vigueur.

2.6. Taxe sur la Valeur Ajoutée

La société procède à la comptabilisation des charges et des produits en toutes taxes comprises. Il en est de même en ce qui concerne les investissements.

Note 3. Actif Immobilisé

L'actif immobilisé s'élève au 31/12/2019 à la valeur nette de **105 437 259,10** MRU composée comme suit dans les comptes :

Désignation	31/12/2019 Valeur brute MRU	31/12/2019 Amortissements MRU	31/12/2019 VCN MRU	31/12/2018 VNC MRU
Frais immobilisés	411 994,00	411 994,10	- 0,10	776,90
Constructions	55 319 676,00	10 332 119,00	44 987 557,00	47 200 344,00
Aménagements, Inst.	6 617 298,00	2 517 754,60	4 099 543,40	4 750 709,40
Matériel d'exploitation	85 910 602,90	43 544 816,80	42 365 786,10	40 414 621,10
Matériel de transport	10 301 588,00	7 527 754,70	2 773 833,30	2 359 589,30
Matériel de bureau et informatique	3 703 850,00	1 975 495,70	1 728 354,30	1 981 543,30
Autres immobilisations corporelles	1 142 520,00	482 749,10	659 770,90	737 075,90
Immobilisations en cours	8 822 414,20		8 822 414,20	207 800,00
TOTAL	172 229 943,10	66 792 684,00	105 437 259,10	97 652 459,90

La valeur brute a évolué comme suit au cours de l'exercice (source = tableau des immobilisations):

RUBRIQUES	(A) VALEUR BRUTE A LA FIN DE L'EXERCICE PRECEDENT	ACQUISITIONS DE L'EXERCICE	CESSIONS DE L'EXERCICE	(D) = (A) + (B) - (C) VALEUR BRUTE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT
Immobilisations incorporelles¹	411 994,00	-		411 994,00
frais à étaler	-			-
Valeur incorp immobilisées	411 994,00			411 994,00
Immobilisations corporelles¹	152 796 685,90	11 339 200,00		162 995 535,00
Constructions	55 319 676,00			55 319 676,00
Matériels d'exploitation	76 214 002,90	9 696 600,00		85 910 602,90
Matériel de Transport	9 945 939,00	1 496 000,00	1 140 350,90	10 301 588,10
Matériel Bureau Informatique	3 593 650,00	110 200,00		3 703 850,00
Mobilier de Bureau	1 088 120,00	36 400,00		1 124 520,00
Mobiliers de Logement	18 000,00			18 000,00
Installations et Aménagements	6 617 298,00			6 617 298,00
Immobilisations en cours	207 800,00	8 614 614,20		8 822 414,20
Immobilisations financières¹				-
TOTAUX	153 416 479,90	19 953 814,20	-	172 229 943,20

Les acquisitions de l'exercice comprennent :

Date	Désignation	Montant MRU
19/09/2019	Achat 03 tricycles WAW	900 000
05/11/2019	01 Groupe electrogene NDB	997 600
22/11/2019	01 camion frigo Hyndai 40 T	7 799 000
05/12/2019	02 véhicules Hyndai Accent	1 496 000
	Autres acquisitions d'immobilisations corporelles	146 600
	Immobilisations en cours	8 614 614
		<u>19 953 814</u>

Les amortissements ont évolué comme suit au cours de l'exercice :

RUBRIQUES	SITUATIONS ET MOUVEMENTS			
	(A) Montant des amortissements cumulés à la fin de l'exercice précédent	(B) Dotations de l'exercice	(C) Amortissements sur immobilisations sorties au cours de l'exercice	(D) = (A) + (B) - (C) Montant des amortissements cumulés à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles¹	411 217	777		411 994
frais à étaler	-			-
Valeur incorp immobilisées	-			-
Immobilisations corporelles¹	55 352 803			66 380 690
Constructions	8 119 332	2 212 787		10 332 119,00
Matériel d'exploitation	35 799 382	7 745 435		43 544 816,80
Matériel de Transport	7 586 350	1 081 756	1 140 351	7 527 755
Matériel de Bureau et Informatique	1 612 107	363 389		1 975 496
Mobilier de Bureau	360 616,20	111 905		472 521
Mobilier de Logement	8 427,90	1 800		10 228
Installations et Amenagements	1 866 588,60	651 166		2 517 755
TOTAUX	55 764 020	12 169 015	1 140 351	66 792 684

Note 4. Valeurs d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2019 à la valeur nette de **12 830 905 MRU** contre **18 093 445 MRU** au 31/12/2018, analysée comme suit :

Désignation	31/12/2019 MRU	31/12/2018 MRU
Stock de marchandise	12 983 655	18 093 445
Provision pour dépréciation stock	-152 750	
	12 830 905	12 830 905

Il correspond à la valeur des stocks de poisson disponibles dans les différentes plateformes et centres logiciels, à la clôture de l'exercice. Une provision de 152 750 MRU a été passée pour constater le risque de perte du stock détenu par des entreprises en état de cessation d'activité.

Note 5. Clients et comptes rattachés

Les créances clients s'élèvent au 31/12/2019 à la valeur nette de **13 471 589,50 MRU** contre **4 143 702 MRU** au 31/12/2018, réparties comme suit :

Clients	31/12/2019 MRU	31/12/2018 MRU
Poissonneries Aioun	372 170,00	375 320
Poissonneries Ajouer	20 000,00	
Poissonneries Akjoujt	98 977,50	213 954
Poissonnerie AMOURJ	65	65
Poissonnerie Atar	27 679,50	8 628
Poissonnerie Boghé	39 375,00	49 375
Poissonnerie BARKEOL	35 737,50	
Poissonnerie Boulanoir		10 000
Poissonneries Boumdeid		42 000
Poissonnerie Benichab	1 890,00	4 820
Clients Ordinaires	67 892,30	71 392
Clients Senneurs	12 207 711,20	2 744 912
Poissonnerie Fderick	158 435,00	158 435
Poissonnerie Kaédi	21 350	21 350
Poissonneries NEMA	78 075,00	78 080
Poissonneries NIABINA		7 500
Poissonnerie Nktt	205 138,50	154 989
Poissonnerie Rosso	4 853	4 853
Poissonneries Tintane	67 510	67 510
poissonnerie TIMBEDRA	2 360,00	72 470
Poissonnerie Ouadane		6 630
Poissonnerie Zouerate	62 320,00	51 420
	13 471 589,50	4 143 702

L'augmentation des créances correspond aux prises en charge en 2019 des redevances des senneurs payées en 2020.

Au passif, les soldes créditeurs des comptes clients sont de **307 453,00 MRU** au 31/12/2019 contre **327 731,5 MRU** au 31/12/2018, détaillé comme suit :

Clients	31/12/2019 MRU	31/12/2018 MRU
Poissonnerie Aleg	78 200,00	78 200,0
Poissonneries BABABE	20,0	20,0
Poissonnerie BARKEOL		10 762,5
Poissonneries Boumdeid	2 900,00	
Poissonnerie Boutilimit	54 520,00	60 900,0
Poissonnerie Kiffa	20 378,00	20 388,0
Poissonneries MBOUT	142 120,0	142 120,0
Poissonneries MOUNGUEL	2 000,0	2 000,0
Poissonneries MOUDJERIA	5,0	5,0
Poissonnerie Ouadane	30	
Poissonnerie Noudhibou		13 036,0
Poissonneries Tidjikja	280,00	300,0
	307 453	327 731,5

Note 6. Personnel et comptes rattachés

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2019 à **1 541 251,70 MRU** et s'analyse comme suit :

Désignation	31/12/2019 MRU	31/12/2018 MRU
Rémunérations dues	120 527,10	10 726
Avances et acomptes au personnel	1 230 220,60	1 287 600
Avances et acomptes prestataires	190 504,00	89 754
	1 541 251,70	1 388 080

Note 7. Etat & Autres collectivités publiques

Le solde débiteur de ce poste s'élève au 31/12/2019 à **1 344 853,30 MRU**, contre **1 163 274,3 MRU** au 31/12/2018, et correspond à la TVA déductible.

Note 8. Débiteurs divers

Le solde de ce poste s'est élevé au 31/12/2019 à **461 277,42 MRU** dont **461 277,42 MRU** remonte au moins à 2017.

Note 9. Disponibilités et dépôts

Le solde de ce poste affiche une valeur nette de **127 220 937,98** au 31/12/2019 contre **96 275 869,80** au 31/12/2018, détaillée comme suit :

Désignation	31/12/2019 MRU	31/12/2018 MRU
VERSEMENT ENCOURS	2 574 545,00	
BMCI BANQUE	2 718 240,67	3 887 316,87
BNM BANQUE NKTT	985 222,24	1 431 637,64
MAURISBANK NKTT	22 946 973,10	22 946 973,10
BANQUE POPULAIRE DE MIE	47 485 213,74	75 589 600,86
ATTIJARI BANK	34,24	34,24
ORABANK	180 335,36	184 952,36
BCI	221 657,93	221 999,93
NBM	32 763,80	811 445,80
BMI	70 536 485,60	11 724 260,80
BMS	128 105,60	
BFI	37 210,20	
CHEQUES POSTAUX	61 302,50	61 902,50
TRESOR PUBLIC	511 466,90	511 466,90
CAISSE	218 254,50	72 347,50
CAISSE NDB	126 329,80	407 962,30
REGIE D'AVANCES ET ACCREDITIFS	1 403 769,81	1 370 942,00
Disponibilités et dépôts, valeur brute	150 167 910,98	119 222 842,80
Provision pour dépréciation comptes financiers	-22 946 973	-22 946 973
	127 220 937,98	96 275 869,80

La provision pour dépréciation des comptes financiers correspond à la totalité du solde du compte de la MAURISBANK tombée en faillite

Note 10. Comptes d'attente et de Régularisation

Les comptes d'attente à régulariser s'élèvent à **2 640 365 MRU** au 31/12/2019 contre **2 518 280 MRU** au 31/12/2018, comme indiqué ci-après :

Désignation	31/12/2019 MRU	31/12/2018 MRU
Charges constatées d'avance	803 360	541 275
Compte d'attente à régulariser	1 837 005,00	1 977 005
	2 640 365,00	2 518 280

Note 11. Situation Nette

La situation nette de la société au 31/12/2019 s'affiche à la valeur de **217 325 015 MRU**, contre **193 060 666 MRU** au 31/12/2018, composée comme suit :

Intitulé des comptes	31/12/2019 MRU	31/12/2018 MRU
Fonds de dotation - Capital	170 114 269,00	170 114 269
Résultats nets antérieurs	9 111 035,00	9 111 035
Résultat net exercice	38 099 711,39	13 835 363
Situation nette	217 325 014,59	193 060 666

Note 12. Fournisseurs et comptes rattachés

Les comptes fournisseurs affichent des soldes créditeurs de **3 852 209,70 MRU** contre **2 254 676,30** l'exercice précédent, qui se détaillent comme-suit :

Fournisseur	31/12/2019 MRU	31/12/2018 MRU
Chinguitel	105 669,10	155 911,1
FENIE BROSSETTE(IVECO)	6 445,20	6 445,2
Station FNT	1,20	376 587,2
Fournisseurs Ordinaires	1 177 993,90	216 398,1
Mauritanienne de Sécurité Privée	387 000,00	129 000,0
Somelec	2 175 100,20	1 370 334,6
	3 852 209,70	2 254 676,2

A l'actif le solde débiteur des comptes fournisseurs est de **10 520,00 MRU** composé d'un reliquat de règlement sur le compte de Mauritel.

Note 13. Etat et autres collectivités publiques

Les dettes fiscales s'élèvent au 31/12/2019 à **26 107 573 MRU** contre **14 552 919 MRU** au 31/12/2018, et se détaillent comme-suit :

Désignation	31/12/2019 MRU	31/12/2018 MRU
Impôt sur le bénéfice (IMF)	23 071 093	11 438 819
Impôts recouvrables sur tiers	962 797	621 497
Impôts sur traitements et salaires	1 679 683	2 158 603
Charges à payer, Etat	394 000	334 000
	26 107 573	14 552 919

Note 14. Sécurité sociale et autres organismes sociaux

Les dettes sociales s'élèvent au 31/12/2019 à **6 220 038,14 MRU** contre **10 455 964 MRU** au 31/12/2018, et se détaillent comme-suit :

Désignation	31/12/2019 MRU	31/12/2018 MRU
Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS)	887 150,90	889 825
Caisse Nationale Assurance Maladie (CNAM)	5 332 887,24	9 556 139
	6 220 038,14	10 445 964

-Comptes de Produits et de Charges

Note 15. Comptes de Produits et de Charges

Les ventes de l'exercice ont connu une augmentation de 175% du chiffre d'affaires par rapport à l'exercice précédent, qui provient essentiellement des ventes au prix de marché qui ont augmenté de 47% sur la période et des redevances perçues auprès des senneurs.

Dans la même période, les charges ont été augmenté de 25% (contre une augmentation de 5% seulement pour la période précédente), ce qui explique la croissance appréciable du résultat net, qui passe de 13,8 millions de MRU à 38,2 millions de profit, soit un bond de l'ordre de 175% entre les deux exercices

Le tableau qui suit donne une analyse détaillée du résultat de l'exercice. Il indique notamment que les rubriques les plus importantes de la structure des charges de la société reste la masse salariale (19,7% des charges et une légère augmentation de 5% entre les deux derniers exercices) et les rémunérations d'intermédiaires et honoraires (17,5% des charges et une augmentation de 21%), les achats d'approvisionnement non stockés (11,2% avec une augmentation de 23%) ; et ce de loin devant les locations (3,18% des charges) et les travaux d'entretien et de réparation (3,78%).

	31/12/2019 MRU	31/12/2018 MRU	Variation nette	Variatio n %	Part au CA %	% Charge (structure)
Achats marchandise	16 198 847	13 713 090	2 485 757	18%	9,2%	12,9%
Variation de stocks	-1 974 860	-14 371 920	12 397 060	-86%	-1,1%	-1,6%
Achats d'approvisionnt non stocké	19 825 843	16 098 109	3 727 734	23%	11,2%	15,8%
Achats et variations de stocks	34 049 830	15 439 279	18 610 551	121%	19,3%	27,1%
Locations charges locatives	3 909 700	3 180 900	728 800	23%	2,2%	3,1%
Travaux entretien et réparation	4 828 963	3 786 511	1 042 452	28%	2,7%	3,8%
Primes d'assurance	131 662	149 357	-17 695	-12%	0,1%	0,1%
Documentation, séminaires	359 000	0	359 000		0,2%	0,3%
Charges externes liées à l'investissement	9 229 325	7 116 768	2 112 557	30%	5,2%	7,3%
Transports	7 000	254 500	-247 500	-97%	0,0%	0,0%
Déplacements, missions, réceptions	1 242 900	1 356 522	-113 622	-8%	0,7%	1,0%
Frais Communications	388 847	274 162	114 685	42%	0,2%	0,3%
Rémunérations intermédiaires et honoraires	30 869 630	25 579 968	5 289 662	21%	17,5%	24,6%
Publicité et propagandes	277 100	142 900	134 200	94%	0,2%	0,2%
Frais de banque, Charges diverses	290 438	361 333	-70 895	-20%	0,2%	0,2%
Charges externes liées à l'activité	33 075 915	27 969 385	5 106 530	18%	18,7%	26,3%

	31/12/2019 MRU	31/12/2018 MRU	Variation nette	Variatio n %	Part au CA %	% Charge (structure)
Rémunérations	851 000	975 000	-124 000	-13%	0,5%	0,7%
Administrateurs						
Dons et secours	376 150	150 000	226 150	151%	0,2%	0,3%
Charges et pertes diverses	427 750	370 385	57 365	15%	0,2%	0,3%
Charges et pertes diverses	1 654 900	1 495 385	159 515	11%	0,9%	1,3%
Frais de personnel	34 770 749	32 996 855	1 773 894	5%	19,7%	27,7%
Impôts et taxes	541 450	1 995 304	-1 453 854	-73%	0,3%	0,4%
Dotation amort. et provision	12 321 765	13 107 790	-786 025	-6%	7,0%	9,8%
Total CHARGES	125 643 934	100 120 766	25 523 168	25%	71,2%	100,0%
Vente poisson à taux réduit	-41 681 352	-42 482 623	801 271	-2%	23,6%	-33,2%
Vente poisson taux marché	-82 935 750	-42 927 775	-40 007 975	93%	47,0%	-66,0%
Autres produits profits exceptionnels	-51 826 447	-30 421 612	-21 404 835	70%	29,4%	-41,2%
Subvention d'exploitation		-2 735 905	2 735 905	-100%	0,0%	0,0%
Total PRODUITS	-176 443 549	-118 567 915	-57 875 634	49%	100,0%	-140,4%
Résultat avant impôts	-50 799 615	-18 447 149	-32 352 466	175%	28,8%	-40,4%
Impôt sur le résultat (IMF)	3 116 677	2 135 260	981 417	46%	1,8%	2,5%
Impôt sur le résultat (BIC)	9 583 227	2 476 527	7 106 700	287%	5,4%	7,6%
Résultat net	-38 099 711	-13 835 362	-24 264 349	175%	21,6%	-30,3%